

Enseignement privé, sous contrat ou hors contrat : la liberté scolaire avant tout

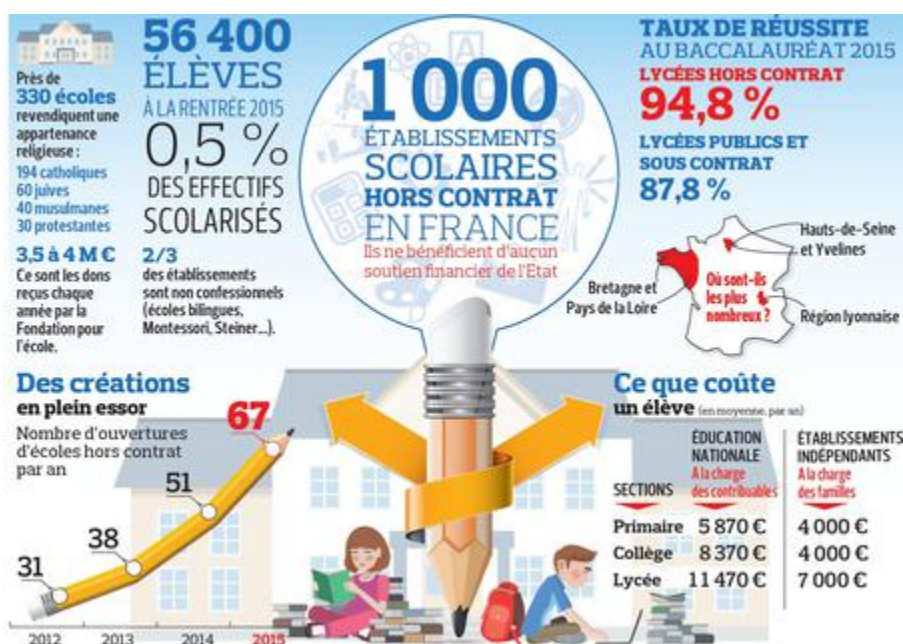


Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique (SGEC) et Anne Coffinier, présidente de la Fondation pour l'école. - Crédits photo : Bruno Lévy/Divergence et Marc Bertrand/Challenges-REA

France (<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/>) | Par Ghislain de Montalembert (#figp-author)

Publié le 17/02/2017 à 09h00

INFOGRAPHIES - À l'heure de la très contestée réforme des rythmes scolaires, l'indépendance des établissements privés est de plus en plus appréciée. Depuis septembre 2017, 93 nouvelles écoles hors contrat ont vu le jour.



Les chiffres sont sans ambiguïté: année après année, les familles sont de plus en plus nombreuses à se laisser séduire par l'enseignement privé. Plus de 2,1 millions d'élèves sont actuellement inscrits dans des établissements d'enseignement privé sous contrat, en

grande majorité catholiques. Un chiffre qui ne cesse de progresser.

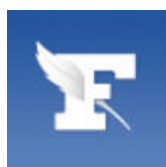
En dix ans, le nombre d'enfants entrant en sixième dans des collèges privés est passé de 20,8% du total, à 22,2%. A la rentrée de septembre 2016, 6400 élèves de plus que l'année précédente ont rejoint un collège privé sous contrat ; ils étaient 9900 de moins dans les collèges publics. Dans l'enseignement élémentaire, les effectifs s'affichaient en hausse de 1,5% dans le privé... contre une timide progression de 0,4% dans le public. Les raisons qui poussent les parents à inscrire leurs enfants dans le privé sont connues.

Pour beaucoup, l'enseignement public rime avec un encadrement trop laxiste, des classes surchargées, un niveau scolaire qui, parfois, laisse à désirer.



C'est un fait: le privé obtient de meilleurs résultats, non seulement sur le plan scolaire (mis à part les lycées publics d'élite) mais aussi éducatif. Il est aussi plus indépendant. Un détail qui a son importance à l'heure de la très contestée réforme des rythmes scolaires. Nombre d'établissements privés proposent encore à leurs élèves des cours de latin ou de grec en option et savent adapter la réforme édictée au niveau national pour ne pas freiner l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Cette soif de liberté va plus loin encore avec les écoles hors contrat. Rassemblant près de 60.000 élèves, ces établissements, qui ne sont pas aidés financièrement par l'Etat (contrairement au privé sous contrat), sont au nombre de 1300, écoles, collèges et lycées confondus. Il augmente chaque année un peu plus. En septembre 2016, 93 nouveaux établissements hors contrat ont vu le jour contre 67 en 2015 (51 en 2014, 38 en 2013, 31 en 2012). A la tête de la Fondation pour l'école, Anne Coffinier se bat pour défendre cette «école vraiment libre dont le sérieux est garanti par les inspections diligentées par la puissance publique». Elle vient de remporter une victoire importante contre le ministère de l'Education nationale qui voulait durcir le régime d'ouverture des écoles indépendantes en le soumettant non plus à une simple déclaration, mais à une autorisation préalable. Avec 60 sénateurs et 60 députés, Anne Coffinier a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel qui leur a donné raison, rejetant «l'atteinte susceptible d'être portée à la liberté de l'enseignement par la mise en place d'un régime d'autorisation administrative».



<http://plus.lefigaro.fr/page/ghislain-de-montalembert>

Ghislain de Montalembert (<http://plus.lefigaro.fr/page/ghislain-de-montalembert>)

 Journaliste

[Suivre \(http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/1603287\)](http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/1603287)

Journaliste
